

Image not found or type unknown



Probleme de garantie sur pac rhoss

Par **mollas**, le **17/01/2012 à 19:38**

Bonjour,
Ma pompe à chaleur vient de tomber en panne. Je contacte mon installateur qui me dit qu'elle est garantie 2 ans sur certaines pièces. Sur la facture, ils ont rajouté garantie 3 ans, pièces, main-d'œuvre et déplacement.
Que faire ?
Merci.